

COMMUNE DE TIGERY

Tigery, le 17 mars 2020

Chères Tigériennes, chers Tigériens,

Suite à l'allocution du Président de la République hier, lundi 16 mars, et des précisions apportées par le Ministre de l'Intérieur le même jour, voici les informations essentielles concernant le confinement annoncé pour les 15 jours à venir et les mesures prises par la Municipalité pour protéger les habitants et les personnels, maintenir nos missions essentielles de service public tout en appliquant les consignes nationales et locales.

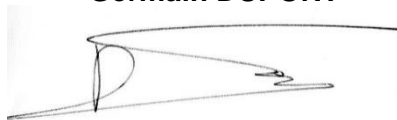
Nous continuerons de vous tenir régulièrement informés en fonction des préconisations gouvernementales via le site internet et le Facebook de la Ville :

Site internet : www.tigery.fr - **Facebook :** @villedetigery

Sachez que nous restons tous mobilisés, agents et élus, en cette période de crise sanitaire. A vos côtés,

Votre Maire

Germain DUPONT



N'oubliez pas les gestes barrières

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

**En cas d'urgence (forte fièvre ou difficulté à respirer), veuillez contacter le 15.
Sans signe grave, contactez votre médecin traitant ou appelez le 0 800 130 000 (appel gratuit)**

Site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Préfecture : <http://www.essonne.gouv.fr/> - www.facebook.com/prefet.delessonne/

ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

COMMUNE DE TIGERY

INFORMATIONS

Confinement

Tous les déplacements sont dorénavant limités au strict minimum à partir de ce jour, lundi 17 mars 2020, à 12h. **Vous ne pouvez plus sortir de chez vous sans un motif valable** qui pourra faire l'objet d'un contrôle par les forces de l'ordre (et d'une amende le cas échéant).

Les sorties sont autorisées pour :

- Aller au travail et en revenir (lorsque le télétravail n'est pas possible) et pour les déplacements professionnels inévitables ;
- Raisons de santé : consulter un professionnel de santé, vous rendre à l'hôpital... ;
- Faire vos achats de premières nécessités : magasins d'alimentation, pharmacies, tabacs... ;
- La garde des enfants par les services de l'Etat ou pour la garde partagée (décision de justice à l'appui préconisée) ;
- Faire de l'assistance de personnes vulnérables ;
- Sortir vos animaux de compagnie : déplacements brefs et à proximité du domicile ;
- Faire de l'exercice physique : déplacements brefs et à proximité du domicile.

TOUTES CES SORTIES AUTORISÉES DOIVENT SE FAIRE DE FAÇON INDIVIDUELLE ET ACCOMPAGNÉES D'UNE ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE REMPLIE ET DATÉE. Vous trouverez cette attestation sur le site internet de la ville : www.tigery.fr

Service public Tigérien

L'Accueil de la Mairie (ainsi que tous les autres services, sites et bâtiments municipaux) sont fermés.

Nous avons mis en place une astreinte pour les demandes URGENTES :

- Etat civil : décès et naissances sur la commune ;
- Garde d'enfants des **personnels soignants et régaliens** (Policiers/Gendarmes, Militaires, Pompiers...) n'ayant pas d'autres solutions :
 - **Pour les enfants de 0 à 3 ans** : les parents doivent contacter le multi accueil intercommunal (SIPEJ) par téléphone au 01 81 07 50 80 ou par mail : ml.lhuillery@sipej.fr et s.marie@sipej.fr
 - **Pour les enfants de 3 ans et scolarisés** : les parents doivent contacter le numéro d'astreinte municipal : 06 31 17 93 78.
- Signalement de sinistres sur la commune nécessitant une intervention rapide.

Numéro d'astreinte municipal : 06 31 17 93 78 ou email : astreinte@tigery.fr.

Pour tous les actes en cours et limités dans le temps, ils seront repoussés et tous les sujets non urgents seront traités après le confinement. Vous n'avez pas d'inquiétude à avoir.

Agglomération Grand Paris Sud :

- Pour des problèmes de **déchets, eau potable, assainissement**... contactez le 0 800 97 91 91
- Pour des problèmes d'**éclairage public, feux tricolores**... contactez le 0 800 710 562